

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société Papelera De Tetuan initié par la famille SEFRIOUI, Cellulose du Maroc et CDG Développement, agissant de concert, a été déposé le 9 février 2009, auprès du CDVM.

En conséquence de ce dépôt, le CDVM a demandé à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres de Papelera De Tetuan.

Ce projet d'offre publique d'achat porte sur les actions Papelera De Tetuan constituant l'actuel flottant en bourse, soit 141 204 actions représentant 5,47 % du capital et des droits de vote de la société. Le dépôt de cette offre publique vient suite à la fusion absorption de Safripac SA par Papelera de Tetuan. Un pacte d'actionnaires régissant les modalités de contrôle de Papelera de Tetuan a été signé par la famille SEFRIOUI, Cellulose du Maroc et CDG Développement. En vertu de ce pacte, ces actionnaires contrôlent, de concert, 94,53% du capital de Papelera de Tetuan.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi relative aux offres publiques, le CDVM dispose de 10 jours pour se prononcer sur la recevabilité de ce projet.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions ainsi que son calendrier seront publiés dans l'avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

DO/EM/001/2009

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières